CHAMBRE DES PAIRS.

IMPRESSIONS
N° 30.
—
1827.

Séance du 23 janvier 1827.

OPINION

DE M. LE DUC DE FITZ-JAMES,

Sur le projet de loi relatif à la répression de la traite des Noirs.

MESSIEURS,

La question de la traite des noirs n'en est plus une aujourd'hui: on aurait mauvaise grace à la remettre sur le tapis, et je suis convaincu que sans se faire tort à soi-même personne ne pourrait essayer de défendre en principe un trafic que réprouvent également, on ne saurait en disconvenir, la religion, la morale, et l'humanité.

On pourrait dire, il est vrai, que d'autres immoralités, résultat indispensable de l'état avancé de notre civilisation, rencontrent chaque jour plus d'indulgence; que chaque année nous votons au budget des dépenses assez scandaleuses, et qui ont bien aussi leur côté d'immoralité: et pourquoi les votons-nous? c'est que nos intérêts et la nécessité nous en font la loi. Or, lorsqu'une fois on est convenu de reconnaître les exigences de la nécessité, je ne m'explique pas

bien comment on s'arrange pour mettre, pour ainsi dire, la morale en deux volumes, l'un ouvert, l'autre constamment fermé; sacrifiant tantôt la morale aux interêts, tantôt les intérêts à la morale, et faisant ainsi avec sa conscience une de ces capitulations tant reprochées autrefois à des hommes qui font aujourd'hui beaucoup de bruit dans le monde, que tout le monde condamne, et que nous imitons cependant quand nos intérêts l'exigent.

Quoi qu'il en soit, amis et ennemis, côté droit et côté gauche, tout le monde enfin est tellement d'accord aujourd'hui pour être moral à l'endroit de la traite, que certes je ne m'exposerai pas à me faire jeter la pierre des deux côtés, en entreprenant de défendre ce qui est condamné d'avance dans l'esprit de chacun. — D'ailleurs, une raison doit me suffire. L'abolition de la traite a été prononcée par une loi: cette considération seule me ferme la bouche. Cette loi ne recevait pas son exécution: celle que le Gouvernement présente à votre approbation était donc nécessaire. — Mais le moment est-il heureusement choisi pour la présenter dans les circonstances où nous nous trouvons? je ne le pense pas; et c'est sur cette question que je prendrai la liberté de vous soumettre quelques réflexions que je ferai précéder d'observations sur la traite elle-même.

Je ne me dissimule pas combien cette question est délicate à traiter pour un homme que l'on sait avoir des intérêts dans les colonies; il peut se voir exposé au danger d'être soupçonné de se laisser guider dans son opinion par des mouifs d'intérêt personnel. Cependant, je prends le ciel et mon cœur à témoins de n'avoir jamais

XH.710.F570

rien tenu d'aussi méprisable qu'un semblable intérêt mis en balance avec l'intérêt public. Les intérêts de mon pays, son honneur, que je regarde comme le premier de ses intérêts, voilà ce qui me touche, voilà ce dont je viens vous entretenir.

Que l'abolition de la traite ait été directement contre les intérêts de la France, c'est ce dont il n'est permis à personne de douter. Le Gouvernement français en 1814 fut si convaincu que la traite nous était nécessaire au moment où nous rentrions en possession de nos colonies, que l'Angleterre ayant demandé que l'abolition du commerce des noirs devînt un des articles du traité de Paris, nous demandâmes et obtînmes sa prolongation pendant cinq années. — L'année suivante les événemens, dont il est inutile de rappeler le triste souvenir, ayant changé la situation relative des deux pays, l'Angleterre, abusant de sa force et de notre faiblesse, nous imposa ce qu'elle s'était contentée de demander l'année précédente. L'abolition de la traite fut bientôt après proclamée, et dès-lors des hommes vertueux sans doute, très vertueux, et quelquefois égarés par leur vertu même, se réjouirent sincèrement, et crurent que la cause de l'humanité avait tout gagné à cette mesure. — Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir que, loin de là, la condition des noirs avait plutôt empiré par le fait même de l'abolition de la traite. M. le Ministre de la Marine vous en a expliqué la raison dans son exposé des motifs. Je ne puis mieux faire que de vous répéter ses paroles.

« Lorsque la traite était autorisée, et qu'elle se fai-
« sait licitement sous la protection des lois, elle était
» assujettie à des réglemens et à une surveillance qui

« en prévenaient jusqu'à un certain point les abus. Le « nombre des noirs qui pouvaient être embarqués sur « un navire négrier, leur traitement, leur nourriture, « tout était soumis à l'inspection de l'autorité, et un « capitaine qui aurait négligé les précautions que l'hu- « manité exige eût été sévèrement puni.

« Aujourd'hui il n'y a plus ni réglemens ni sur- « veillance; la cupidité devient la seule règle de l'ar- « mateur. Dans un trafic réprouvé par les lois, et qui « l'expose à toute leur sévérité, s'il vient à être saisi, « il mesure ses bénéfices sur les risques qu'il a à cou- « rir; peu lui importe que parmi ces hommes en- « tassés dans un entre-pont étroit et obscur un cer- « tain nombre succombe, si dans ce qui lui reste il « trouve une indemnité suffisante d'une expédition « qui n'est pas pour lui sans danger. »

Vous l'entendez, Messieurs; on avait cru couper le mal dans la racine en abolissant la traite, on avait espéré servir l'humanité, et l'on n'a fait que provoquer les horreurs dont on vous a fait des récits trop fidèles.

Quoique je ne porte pas sans cesse à la main la bannière de la philanthropie, je déclare détester autant que personne les infamies que la traite dans son état actuel entraîne après elle. Je voue leurs auteurs à l'exécration publique; j'appelle sur leur tête la juste vengeance des lois, et si j'ai un reproche à faire à la loi qu'on vous propose, c'est d'être trop douce envers de tels monstres. Je voudrais voir promener sur les mers, pendu à la vergue de son navire, le premier armateur convaincu des crimes qui vous ont été signalés. Mais pouvez-vous raison-

nablement espérer que la loi parvienne à en arrêter le cours?

Il est une autre loi à laquelle personne n'a pensé, dont j'inviterais fort les Ministres du Roi a soumettre le projet aux Chambres, qui certes n'anraient jamais aussi bien mérité de la patrie que le jour où elles réussiraient à la faire bonne et exécutable; ce serait une loi qui parviendrait à éteindre la cupidité dans le cœur des hommes! Tant que cette loi n'existera pas, en quelque point inaccessible du globe que s'ouvre à la cnpidité une source de gain, soyez certains que la soif de l'or y attirera des hommes, et qu'il se trouvera des monstres pour en multiplier les profits aux dépens de l'humanité. En dépit des risques à courir, on sait que ces profits sont immenses, cela suffira pour les tenter. Les hommes sont ainsi faits, vous ne les changerez pas. La route est large qui conduit de la côte d'Afrique aux Indes occidentales, il n'y a point de gendarmerie capable de surveiller de telles communications: et d'ailleurs, quand la possibilité physique y serait, la possibilité politique ne s'y opposerait-elle pas?

Une mesure comme celle de l'abolition de la traite doit être générale par tout le globe, ou ne peut avoir aucun résultat.

M. le Rapporteur vous a cité l'état de la législation de la plupart des puissances maritimes, relativement à la traite, et il m'a paru se flatter de l'espoir de voir bientôt cesser entièrement un trafic qui répugne à tous les cœurs aussi généreux que le sien. Je crains beaucoup qu'il ne s'abuse. Ce

n'est pas le tout de faire des lois, il faut qu'elles soient exécutées et exécutables.

Comment se fait-il que toutes ces Puissances, et sur-tout l'Angleterre qui a donné le signal de changer la législation du monde à cet égard, si elle avait été véritablement animée du seul desir de faire le bien, et de briser le joug de fer qui pesait depuis si long-temps sur les noirs; comment, dis-je, l'Angleterre n'a-t-elle pas commencé par abolir l'esclavage? C'eût été le seul moyen d'en finir à jamais avec la traite, et le moyen était infaillible. On ne l'a pas fait parceque l'intérêt s'y opposait : qu'on ne me parle donc plus d'humanité quand l'intérêt commande et que l'on se soumet à ses exigences. — On veut conserver l'esclavage et l'on fait des lois contre la traite! chimères! illusions! Les lois ne s'exécutent pas et ne peuvent pas s'exécuter. Il faut aborder franchement la vérité et dire les choses comme elles sont. La traite se fait aujourd'hui par toutes les nations qui ont des esclaves; la seule différence est qu'elle se fait frauduleusement au lieu de se faire à découvert.

Comment voulez-vous qu'il en soit autrement? quand une Puissance toute maritime comme les États-Unis, qui sur treize millions d'habitans compte dix-sept cent mille esclaves noirs indispensables au défrichement de son immense territoire; lorsque par la même raison Bolivar, qui n'imitera peut-être Washington que dans le maintien de l'esclavage; lorsque cet essaim de républiques nouvelles, sorties de terre aux cris de liberté, diront à l'Europe qu'elles sont décidées à conserver l'esclavage comme condition néces-

saire de leur existence, peut-on raisonnablement se flatter de voir cesser le commerce des noirs? Ne voit-on pas que de ce vaste continent américain doivent sortir incessamment des hommes excités par l'appât du gain, qui s'en iront à la côte d'Afrique chercher les moyens de fournir aux besoins de leurs concitoyens? Quand les besoins commandent, les lois doivent se taire et elles se taisent en effet, car il est de fait certain que les Américains viennent jeter en contrebande dans les Antilles tous les noirs dont elles ont besoin. On les paie plus cher, voilà toute la différence. Tant qu'un navire américain aura la liberté de naviguer, les colonies sont assurées de n'en jamais manquer. Et si les Américains renonçaient à ce commerce, soyez certains que les Anglais viendraient bientôt s'en emparer eux-mêmes. Croyez-vous donc que depuis seize ans que l'abolition de la traite a été prononcée en Angleterre la Jamaïque, la Trinité, la Dominique, Tabago, Sainte-Lucie, n'ont pas reçu une seule cargaison d'esclaves? S'il en était ainsi leur existence toucherait à son terme, puisqu'il est avéré que dans les Antilles les populations noires ne peuvent s'entretenir par les seuls nègres colons. Voyez à quoi en est réduite la population de Saint-Domingue depuis trente ans.—On n'a donc réussi en effet qu'à empirer la condition des noirs, augmenter les profits des négriers, et transmettre à d'autres les avantages dont nous nous sommes privés. Dès-lors, je le demande à tout homme de bonne foi, à quoi serviront toutes les lois que vous pourrez faire? quel avantage l'humanité trouvera-t-elle dans l'interdiction sous laquelle s'est placée la France, et ne vous est-il pas prouvé que

l'Angleterre, à qui le bonheur des hommes est fort indifférent, quoi qu'on en veuille dire, n'a eu d'autres vues en vous imposant l'abolition que de faire ce qu'elle voudra toujours, nuire à votre commerce et froisser vos intérêts?

Ces idées se présentent si naturellement à l'esprit, que j'admire toujours la candeur avec laquelle, nous berçant d'illusions libérales, nous sommes disposés en France à donner tête baissée dans tous les pièges que, de l'autre côté de l'eau, on ne cesse de tendre à nos jeunes ardeurs constitutionnelles. Au milieu de nos déplorables divisions, à travers le développement si pénible de nos institutions nouvelles, les Anglais nous observent et nous étudient. Se fiant à notre enthousiasme, élan du cœur qui souvent porte mauvais conseil; à cette *furia francese* qui leur valut jadis tant de succès contre nous, et que nous portons aujourd'hui dans les affaires comme autrefois dans les combats. Ils s'aperçoivent qu'au fond des cœurs français il existe un foyer de sentimens généreux qu'une étincelle suffit pour mettre en activité, et c'est en engageant avec nous des joutes de libéralisme, dans lesquelles nous serons toujours dupes ou victimes, qu'ils ne songent en effet qu'à l'agrandissement de leur puissance et à la compression de toutes nos prospérités.

Faut-il prouver mieux encore que dans cette question de la traite l'Angleterre n'a jamais eu d'autres vues que celles que je viens de signaler? Que le passé soit donc une fois une leçon pour nous, et n'oublions pas si promptement ce qui est advenu de notre temps et sous les yeux de plusieurs de nous!

Durant vingt années l'abolition de la traite des noirs fut demandée à chaque session du parlement anglais, par le célébre Wilberforce, et constamment repoussée. Il se jouait alors tous les ans à Westminster une comédie dont le dénouement était connu d'avance. M. Pitt, premier ministre et membre de la société des amis des noirs, tout déterminé qu'il était à faire rejeter la proposition de son honorable ami, ne voulant pas cependant compromettre sa réputation de philanthrope, se levait pour soutenir la motion. Combattue par le membre de Liverpool et par quelque propriétaire de la Jamaïque qui plaidaient, le premier les intérêts du commerce, l'autre les intérêts des colons, elle était rejetée à une majorité toute ministérielle, et il n'en était plus question jusqu'à l'année suivante.

Mais, pendant ces vingt années, le monde changeait de face. La compagnie s'avançait dans l'Inde à pas de géant; Hyder Aly, Tippoo - Saïb, n'existaient plus; l'empire de Mysore avait passé sous le joug; la presqu'île tout entière était soumise, et le collègue de M. Pitt, lord Melvil qui voyait loin dans l'avenir, entrevit dès-lors la possibilité de fournir à la consommation de l'Europe entière par les produits coloniaux tirés de l'Inde, rendant ainsi tout le continent européen tributaire de l'Angleterre. — Pour en arriver là, il ne fallait pas moins que renverser de fond en comble tout le système colonial des Antilles. Le plan fut arrêté, mais dans le secret du cabinet, afin de ne pas effaroucher les intérêts des villes de commerce, non plus que ceux des planteurs de la Jamaïque, qui sont une puissance au parlement. D'ailleurs, un tel

projet trop brusqué aurait donné l'éveil aux Puissances intéressées, qu'il fallait endormir. On se retrancha donc derrière la cause de l'humanité, on eut l'air d'accorder l'abolition de la traite aux longues sollicitations des amis des noirs, et la paix arrivant bientôt après, la France redemandant ses colonies, les destinées de Saint-Domingue n'étant pas encore fixées, cette reine des colonies pouvant un jour revenir à la France, on nous imposa l'abolition de la traite, ne voulant pas laisser notre commerce jouir des avantages dont on venait de se priver, et comme un moyen infaillible d'amener un jour la ruine entière des Antilles. L'Angleterre ne se presse jamais; elle est assez riche et assez puissante pour attendre un demi-siècle, un siècle s'il le faut, les résultats d'un pareil plan. Alors ses dédommagemens seront immenses, mais nous, que nous restera-t-il?

Telle est l'histoire abrégée de l'abolition de la traite, dégagée de tout l'entourage de philanthropie et de libéralisme dont on se plaît à l'orner. En ce qui nous concerne, je ne reproche à personne la contrainte que nous avons été obligés de subir; mais je ne saurais m'empêcher d'être étonné de l'ardeur que l'on met à suivre une affaire dans laquelle nos intérêts ont été si évidemment sacrifiés.

Maintenant, Messieurs, voulez-vous savoir ce que les hommes de couleur ont gagné de la part des Anglais à cette grande mesure si solennellement proclamée, et comment nos voisins entendent les intérêts de l'humanité quand cette pauvre humanité a le malheur de se trouver en conflit avec leurs intérêts propres?

Il s'agit d'un fait que le hasard a fait parvenir à ma connaissance. L'anecdote est trop curieuse pour ne pas vous être racontée. Je m'en fais d'autant moins de scrupule, qu'elle se rattache intimement à la question.

Vous avez tous entendu parler, Messieurs, de ce malheureux sir Charles Maccarthy qui périt il y a deux ans dans un combat livré sur le continent africain à une nation noire nommée les *Ashantées*.

Charles Maccarthy était au service de France au moment de la révolution, et servait dans le régiment où je fis mes premières armes. Émigré avec ses drapeaux, il passa bientôt au service de l'Angleterre, et là, de grade en grade, après cent fortunes diverses, il parvint à se faire nommer gouverneur de la colonie de *Sierra-Leone*. Ayant obtenu un congé, il y a cinq ans, pour revenir en Europe, il passa par Paris, et vint voir son ancien camarade. Après les épanchemens naturels entre deux amis séparés depuis vingt-cinq ans, la conversation tomba bientôt sur l'état de la colonie qu'il venait d'administrer, et je trouvai un homme très gendarmé contre le peu de fidélité que la France, disait-il, apportait à l'exécution des traités relatifs à la traite.

— Mais, lui dis-je, comment donc les terres sont-elles cultivées à *Sierra-Leone?* quels bras employez-vous? — Ceux des noirs. Vous savez bien qu'en de pareils climats on ne peut en employer d'autres. — Ah! vous faites donc la traite, tout en empêchant les autres de la faire. — Non certainement, nos croiseurs fournissent aux besoins de la colonie, en nous livrant les noirs saisis à bord des bâtimens arrêtés en contravention. On leur fait passer un engagement; on les

marque à la cuisse d'un chiffre portant le nombre d'années que comporte leur engagement, et nous les désignons sous le nom de *libérés;* du reste, ils sont soumis à la discipline du fouet et du martinet, qui, vous le savez, est celle de nos soldats et de nos matelots. — Et quand le terme de l'engagement est arrivé, vous les renvoyez sans doute dans leur pays? — Ah! me dit-il en souriant, ils n'ont garde de s'y exposer, et nous savons sur quoi compter. Ils savent que jetés sur la côte ils mourraient de faim, ou tomberaient entre les mains de peuplades errantes qui, trouvant à peine elles-mêmes de quoi subsister, les fusilleraient infailliblement. Ayant déja été vendus comme prisonniers par ces peuplades toujours en guerre les unes contre les autres, ils connaissent fort bien le sort qui les attend, et ne manquent jamais de se rengager. Aussitôt nouvelle marque qui témoigne le nouvel engagement et *l'indépendance du libéré.*

Qu'en pensez-vous, Messieurs? que dites-vous des succès de M. Wilberforce? trouvez-vous que la condition des noirs soit beaucoup améliorée, et doutez-vous que si les libérés étaient venus à manquer, ce bon et sensible gouverneur n'eût été promptement s'approvisionner à la côte, au grand marché général? — Je lui en fis la question; mais il ne voulut pas en convenir.

Le résultat de ces réflexions est que nous devrions nous tenir en garde contre l'Angleterre, sur-tout quand elle se présente à nous sous les apparences de la générosité. — Depuis long-temps je vois avec autant de douleur que d'inquiétude la propension des Français de toutes les classes, de tous les partis, à s'abandonner de confiance dans la route indiquée par un prétendu

allié dont la politique vient de se révéler d'elle-même il y a quelques semaines, avec plus de franchise qu'il ne le fait ordinairement, et que ses intérêts, loi suprême qui le guide, rendent l'ennemi nécessaire des intérêts de la France : ennemi d'autant plus dangereux, que c'est toujours à l'ombre de la paix et sous le masque de l'amitié qu'il porte ses coups les plus assurés. — Personne plus que moi ne desire sincèrement la paix, mais ce serait être trop pacifique, que d'accorder à nos voisins plus de confiance et d'amitié qu'ils ne déclarent eux-mêmes vouloir nous en accorder.

L'Angleterre, nous chercherions en vain à nous le dissimuler, en est encore aujourd'hui dans ses relations avec nous au même point où elle en était dans le siècle dernier lorsqu'un de ses ministres avait la candeur d'avouer que s'il agissait un quart d'heure de bonne foi avec la France, il serait dominé par elle. Eh bien, si elle n'a plus la crainte de la domination, elle n'en est pas moins demeurée fidèle à sa vieille routine, et ce que Robert Walpole avait la pudeur de n'avouer que dans son intimité, en d'autres termes M. Canning vient de le dire en plein parlement, et à la face de l'Europe.—Je sais fort bien que quinze jours après sont arrivés les désaveux, les rectifications, les secondes épreuves! le Gouvernement a fait fort sagement de prendre ces désaveux pour bons, et toutefois j'espère que tacitement il les estime à leur juste valeur. Quant à moi, malgré la seconde épreuve, je suis très déterminé à voir désormais M. Canning *avant la lettre*, et j'engage fort les Ministres du Roi à en faire autant.

Au reste, ces aveux, *échappés*, j'aime à le croire, à un ministre qui, peut-être, après tout, n'a fait que payer le tribut ordinaire, dirais-je à la faiblesse ou à l'orgueil de tout bon Anglais qui croirait son patriotisme compromis si de temps à autre il ne lançait une grosse injure à la France; ces aveux, dis-je, sont précieux à recueillir et j'espère que nous saurons les mettre à profit. — Nous savons maintenant qu'une alliance contractée avec l'Angleterre n'est pour elle qu'une voie plus sûre de chercher par tous les moyens qui sont en son pouvoir à nous susciter des embarras, à nous nuire, et que son sentiment intime est froissé par tout ce qui est pour nous succès et prospérité. — Tels nos bons voisins ont toujours été pour nous, je le sais; mais aujourd'hui la déclaration solennelle qui en est faite est fort instructive. Elle jette, par exemple, un grand jour sur ce qui se passe dans la péninsule depuis trois ans. Nous pouvons maintenant deviner d'où sont venus les conseils si fatals à ses vrais intérêts, auxquels s'est abandonnée l'Espagne. On peut fort bien, d'une part, protéger les mécontens, tenir les réfugiés à Gibraltar en attitude de menace perpétuelle pour l'Espagne, et de l'autre, aviser contre ces mêmes mécontens des mesures de rigueur et d'extermination.—Ne fallait-il pas à tout prix, afin de soulager le sentiment intime de la nation anglaise, nous faire regretter la victoire, nous rendre l'occupation préjudiciable, et nous susciter des embarras sans cesse renaissans? C'est M. Canning qui l'a dit, même dans ses rectifications. Eh bien, quels plus grands embarras avons-nous trouvés dans la péninsule que l'irritation des partis, que l'excitation continuelle de l'incendie

que nous cherchions à éteindre, que les violences, les rigueurs arbitraires, et l'esprit de vengeance remplaçant toujours la modération, la justice, et l'oubli des injures? Il est donc permis de croire que l'effet de chaque conseil donné par nous à l'Espagne dans son intérêt était à l'instant paralysé par un conseil contraire donné dans le seul intérêt de l'Angleterre.

Plaignons les malheureux Espagnols s'ils persistent à préférer les conseils d'une fausse amitié à ceux de la raison, de la justice, et d'une amitié sincère. Plaignons sur-tout leur roi, s'il est vrai qu'il se laisse dominer par un parti qui, plus maître que lui dans son royaume, le pousse à sa perte en aveugle, sacrifiant à ses intérêts propres les intérêts du prince qu'il trahit, du peuple qu'il abuse, de la religion qu'il offense, et de la monarchie qu'il déchire.—Grande et salutaire leçon à tout gouvernement qui, laissant naître et grandir près de lui un abus si dangereux, creuserait ainsi sous ses pas des abymes dont il lui serait impossible de calculer la profondeur.

Puisque, par une transition dont vous me blâmerez peut-être, après avoir passé de la traite à l'Angleterre me voilà arrivé dans la péninsule, encore un mot sur ce triste pays qui attire aujourd'hui les yeux de toute l'Europe. Au fait, ce n'est pas trop me détourner de la question que je me suis proposé de traiter, puisque mon intention était de vous convaincre du danger qu'il pourrait y avoir à nous abandonner avec trop de confiance à l'amitié de l'Angleterre. D'ailleurs peut-il y avoir jamais plus d'opportunité à parler du Portugal que dans le moment où les destinées de ce pays sont en suspens, et quand chaque courrier peut nous ap-

prendre si ce royaume est encore indépendant ou s'il est devenu une colonie anglaise?

Messieurs, j'espère que mes principes politiques sont connus, au moins dans cette Chambre, et je ne crois pas avoir besoin de faire devant vous une nouvelle profession de foi. Je n'aime point l'absolutisme, et de plus, je suis convaincu que tout gouvernement qui après avoir abjuré ce système voudrait, remontant le cours du temps, se rattacher aux branches pourries d'un arbre mort depuis long-temps, se perdrait infailliblement dans des gouffres sans fond. Je suis donc franchement partisan du règne des lois et du gouvernement représentatif.

Mais je déclare avec la même franchise que je déplore, que je déteste cette maladie du siècle qui consiste à jeter des constitutions à la tête des peuples sans les consulter, sans s'informer si elles leur agréent, si elles ne sont pas repoussées par leurs mœurs et leurs habitudes, véritable base de la morale des peuples, véritable mobile de leur énergie. Il y a aussi tyrannie à prétendre ainsi faire passer tous les peuples sous un même niveau, à les aligner pour ainsi dire comme un bataillon, et à les faire marcher du même pied vers la liberté, sans avoir égard à l'état de leur civilisation et aux progrès des lumières parmi eux. C'est ainsi que l'on enfante les catastrophes et les guerres civiles, c'est ainsi que l'on fait le malheur de l'humanité. — Tout peuple a ses préjugés auxquels il tient comme à sa propre nature, comme au sol qui l'a vu naître. Les extirper doit être l'œuvre du temps, de l'expérience et de la sagesse : les arra-

cher violemment n'est l'œuvre que de la présomption et de la folie. On n'improvise pas des institutions, elles ne se font plus à main d'hommes. Amenées par les siècles, les institutions vraiment bonnes, vraiment calculées pour faire le bonheur des hommes, sont celles qui, se moulant sur les peuples, si je puis m'exprimer ainsi, s'identifient à leur esprit, à leur caractère, à leurs habitudes et même à leur histoire. Tous les essais en ce genre depuis un siècle prouvent la vérité de ce que j'avance.

Voyez d'abord l'Angleterre, éternelle exemple à suivre, non dans sa politique, non dans ce qu'elle fait chez les autres, mais dans ce qu'elle a fait chez elle. Voyez-la à travers tant de révolutions conserver pure et intacte la tradition de ses usages, qui aujourd'hui remontent à huit siècles, et respecter encore en ce moment des choses reconnues vicieuses, par cela seul qu'elles sont anciennes. — Voyez ce qui nous est arrivé pour n'avoir pas agi avec la même sagesse. Des jeunes gens bien intentionnés, j'aime à le croire, ayant assisté au-delà des mers à la naissance d'une république, ayant vu prospérer en Amérique des théories qui devaient naturellement s'acclimater dans un pays vierge, chez un peuple nouveau, chez un peuple sans histoire, et par conséquent sans souvenirs, crurent faire merveille en venant transplanter ces mêmes théories dans un pays comme notre France, vieille de civilisation, et dont une partie de la gloire était fondée sur ses souvenirs et ses anciennes traditions. Qu'en est-il advenu? on trouva des résistances. Et comment ne les avait-on pas calculées? on

s'en irrita, et il fallut anéantir ce qui avait osé résister. De là le bouleversement du monde.

Dans ces temps de délire, on jette la liberté a de malheureux esclaves noirs, et l'on croit qu'ils auront la sagesse de n'en prendre que ce qui convient à ceux qui leur envoient ce fatal présent. On ne veut pas se convaincre qu'un nègre n'entendra jamais la liberté que de deux manières: esclave, par la faculté de tuer son maître, émancipé par le droit de ne pas travailler. Voyez ce qui s'est passé et ce qui se passe en ce moment à Saint-Domingue, et dites si j'ai tort.

Comparez maintenant l'énergie de l'Espagne combattant il y a vingt ans pour ce que l'on appelle ses vieux préjugés, l'héroïsme qu'elle déploya dans cette lutte sanglante où sa faiblesse finit par triompher de la plus épouvantable force qui ait jamais effrayé le monde; comparez-la, dis-je, à la mollesse avec laquelle elle défendit il y a trois ans des institutions nouvelles qui lui étaient inoculées du dehors, et convenez-donc en voyant ce spectacle, que l'erreur même est quelquefois susceptible de conduire un peuple à la vertu.

S'il y a quelques vérités dans ces réflexions, appliquons-les au Portugal, et demandons-nous s'il est bien prudent de nous hâter de prendre couleur dans un conflit dont le résultat est encore douteux, et de flétrir officiellement du nom de rebelles des hommes qui combattent au nom de l'indépendance, et qui peut-être seront salués demain du titre de libérateurs si le succès vient à couronner leur entreprise. Ces hommes veulent rester Portugais, ils repoussent une constitution qu'ils regardent comme un don forcé de l'étranger, et qu'ils trouvent en désaccord avec leurs

H.710.F570

anciennes institutions. Voilà tout leur crime! ne nous pressons pas de les condamner; ne nous hâtons pas de trouver une similitude exacte entre la Charte donnée librement par Louis XVIII de glorieuse mémoire à ses sujets reconnaissans, et cette constitution, œuvre anglaise, apportée par un ambassadeur anglais au nom d'un prince qui, au moment où il renonce à ses droits de souveraineté sur un peuple, prétend conserver le droit de régler à jamais les destinées de ce peuple qu'il abandonne.

Cette question, si elle était décidée d'une manière trop absolue, pourrait entraîner des conséquences auxquelles on est peut-être loin de s'attendre: j'aurai la discrétion de ne pas les approfondir. Je n'aime pas, je l'avoue, à voir de semblables questions tranchées par des soldats au fil de leur épée: et toutefois la violence que l'Angleterre fait en ce moment à la nation portugaise me paraît de nature à justifier toutes les résistances qu'elle éprouve; et si, contre toute apparence, le marquis de Chavès entrait à Lisbonne en proclamant roi don Miguel, époux de la reine légitime de Portugal, je ne pourrais pas me décider à le trouver plus rebelle que ne le fut le parlement d'Angleterre, lorsqu'en 1688, voulant conserver une apparence de respect pour la légitimité, il proclama le prince d'Orange roi, non pas de son chef, mais comme époux de la reine Marie, fille du prince qui était censé avoir abdiqué. La situation est identique, et ce n'est pas à l'Angleterre qu'il convient de l'oublier.

Au reste, au moment où je parle, l'Angleterre a probablement réussi. Se couvrant en Europe du bou-

clier de la légitimité, après avoir déroulé en Amérique la bannière de la souveraineté du peuple, elle a lancé sa constitution comme un pétard attaché à la porte de l'Espagne, et un brandon de guerre civile en Portugal. — Elle avait besoin du malheur des peuples pour rentrer en armes dans la Péninsule. Elle a réussi; ne lui envions pas de pareils succès achetés à pareil prix. — Que ceux qui en auront le courage accusent le Gouvernement du Roi de n'avoir pas imité une politique aussi ténébreuse; moi, Français, je remercie mon Roi de ne pas avoir banni la droiture et la générosité de ses conseils.

Au reste, notre situation dans la péninsule est pénible, il faut en convenir. Elle est celle d'un homme placé entre deux furieux animés à s'entre-détruire par un faux ami qui les exciterait encore contre celui qui vient leur recommander la paix. — Cette situation est fausse. — Mais la sagesse du Roi saura nous en faire sortir, sur-tout, Messieurs, si vous lui prêtez l'appui d'une volonté forte et de votre inébranlable résolution de ne pas laisser humilier la France, et de conserver intact l'honneur d'un pays dans lequel vous occupez un rang si élevé.

Messieurs, je commence à craindre que vous n'accusiez cette opinion d'être un véritable voyage autour du monde. — Je me résume.

J'ai voulu vous entretenir de nos rapports avec l'Angleterre. Je suis loin de les avoir fait tous passer sous vos yeux; mais je crois en avoir dit assez, pour être en droit de demander si, quand on en est en de pareils termes avec un allié, en présence d'une provocation si inattendue et qui vient de soulever tout ce

que nous avons de sang français dans le cœur, si dis-je, le moment est heureusement choisi pour voter des mesures, pour passer une loi qui, je dois le dire aux Ministres à qui je dois toute vérité, est généralement regardée dans le public comme un acte de politesse envers un homme d'état qui vient de se montrer si peu poli pour nous.

J'abandonne cette question aux réflexions de vos Seigneuries, et à celles des Ministres du Roi.

Je ne voterai pas contre la loi, mais j'exprime le vœu qu'elle soit retirée, pour être présentée dans des circonstances plus favorables.